

VESTE HAUTE-VISIBILITÉ ROADWAY



2 en 1



Jaune / Bleu



Orange / Bleu

Attention : ce modèle taille petit. Prenez une taille supérieure à celle que vous prenez habituellement



Couleur	44/46 M	48/50 L	52/54 XL	56/58 XXL	60/62 XXXL
Jaune / Bleu	7ROJYM	7ROJYL	7ROJYXL	7ROJYXXL	7ROJYXXXL
Orange / Bleu	7ROJOM	7ROJOL	7ROJOXL	7ROJOXXL	7ROJOXXXL

Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	300D polyester oxford/ PVC, 2000 MM
Doublure	280g/m ² polaire pour le corps et polyester taffeta matelassé 160 g/m ² pour les manches
Col	Col haut
Fermeture	Fermeture éclair
Manches	Poignet élastique
Serrage	Cordon élastique à la taille
Bandes	Bandes rétro réfléchives cousues (2 bandes autour du torse, 2 sur chaque manche)
Poches	2 poches basse repose-main et 1 poche intérieur

VESTE HAUTE-VISIBILITÉ ROADWAY



Packaging & Stockage



×

1

=



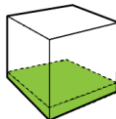
1 pièce par sachet



×

10

=



10 sachets par carton

Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

**L'attestation CE de type n° 7459 (Issue 1).
Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)**

EN ISO 20471:2013 Classe 2



- Surface matière = 2/3 (avec manches)
- Surface matière = 1/3 (sans manches)



Ce modèle est en conformité avec la norme EN ISO 13688

EN 14058:2004 Classe 13xxx



- Résistance thermique = 1/3
- Perméabilité à l'air = 3/3

Instructions de lavage:

20 lavages possibles



Explication générale des normes

EN ISO 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réfléchives)



EN ISO 13688:2013

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillessement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabricant avec le vêtement de protection



EN 342: 2004

Vêtement de protection contre le froid

- A: Résistance thermique I_{CLER}
- B: Résistance thermique I_{CLE}
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



EN 343: 2003

Vêtement de protection contre la pluie

- X: Résistance à la pénétration d'eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur d'eau – propriétés respirantes (3 niveaux)



EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre les climats frais

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B : Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)
- D : Valeur de l'isolation I_{cler}
- E : Valeur de l'isolation I_{cle}

